



390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

Géomaticien – Administrateur outils mutualisés (H/F)

Référence de l'offre :	Direction Aménagement Logement Environnement – Réf. 038260707002701
Référentiel CNFPT :	Chef ou cheffe de projet des systèmes d'information géographique
Date de diffusion :	07/07/2026
Nombre de poste :	1
Poste à pourvoir :	14 septembre 2026
Date limite de candidature :	23 août 2026
Date prévisionnelle de l'entretien :	7 septembre 2026
Type d'emploi :	Titulaire ou Contractuel
Type de recrutement :	Poste permanent
Cadre d'emplois :	Des Techniciens territoriaux – Catégorie B
Lieu de travail :	La Passerelle – 246 rue du Pré de l'Homme 38920 CROLLES
Temps de travail :	Temps complet (36 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)
Environnement de travail :	<p>Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.</p> <p>La collectivité dispose aujourd'hui d'un Système d'Information Géographique (plateforme GEO/Business Geographic) répondant à la fois aux besoins des utilisateurs internes et aux besoins des partenaires externes (communes, partenaires institutionnels).</p> <p>La collectivité souhaite développer ce SIG pour faire face à ses besoins internes et proposer une démarche de mutualisation avec ses partenaires externes.</p> <p>Pour répondre son objectif de mutualisation, elle recrute un/une géomaticien/ne qui sera rattaché/e au service droits des sols (ADS) et système d'information géographique (SIG) au sein de la direction aménagement logement et environnement.</p>
Descriptif du poste :	<p>Sous la responsabilité du responsable de service ADS et SIG, et en relation avec la cheffe de projet SIG, vous serez amené/e à :</p> <ul style="list-style-type: none">• participer activement à la mise en œuvre du projet de déploiement du SIG aux partenaires externes (50% ETP).• assister l'équipe ADS sur l'administration fonctionnelle des outils mutualisés avec les communes pour la dématérialisation, qui comprend un volet cartographique (50% ETP).
Missions :	<p>Développement/Administration des outils SIG :</p> <ul style="list-style-type: none">• Participer au déploiement et à l'administration des environnements web mutualisés (applications GEO, dont le volet cartographique ADS) et d'un espace d'échange de données externe (CLOUD, autre).• Contribuer à la définition des outils conventionnels.• Participer à la formalisation technique du SIG : choix techniques au niveau des serveurs, des outils, des bases de données, de la gestion utilisateurs.• Assurer la mise à jour et collecte de données auprès des prestataires et partenaires. <p>Définition/Animation d'un réseau utilisateurs externes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Former les communes pour une bonne appropriation des outils SIG mutualisés.

- Accompagner les communes à la définition/constitution de jeux de données sur la base de modèles communs (préconisations techniques pour prestations, etc.).
- Accompagner aux publications réglementaires de ces jeux de données sur les Géoportails (GPU, etc.).
- Gestion des incidents sur les environnements mutualisés (techniques, utilisateurs, etc.).

Assistance à la gestion des outils pour la dématérialisation ADS :

- Participer au déploiement des nouvelles fonctionnalités métier Operis.
- En cas de blocages techniques, aider au relationnel avec Operis.
- S'assurer du bon fonctionnement du volet cartographique des outils Operis : gestion utilisateurs, relationnel BusinessGeo/Operis.

Diplôme(s) :

Niveau bac + 3 à bac +5 en géographie, aménagement du territoire et urbanisme, sciences de la vie et de la terre, informatique, cartographie/topographie et systèmes d'informations géographiques, géomatique, environnement et développement

Expérience(s)

**1 à 3 ans sur le même type de poste.
Expérience en collectivité appréciée.**

Profil demandé

- Gestion de serveurs, machines virtuelles.
- Modélisation et structuration de bases de données spatiales, administration des SGBD spatiaux (Postgresql/Postgis).
- Réalisation d'analyses spatiales et cartographiques.
- Maîtrise des normes et réglementations du domaine de l'information géographique (Iso, Inspire, Covadis, Cnil, RGPD, etc.).
- Maîtrise des logiciels : SIG et web-SIG (Business Geo, Qgis), des logiciels de type ETL (FME) et des principaux logiciels bureautique et d'infographie.
- Administration fonctionnelle de progiciels dédiés aux métiers de l'urbanisme appréciée.
- Rigueur et sens de l'organisation.
- Qualités rédactionnelles.
- Travail en équipe, écoute, compréhension et traduction de besoins, pédagogie.
- Capacité à travailler en transversalité.

Rémunération

Salaires **minimum** par mois de **1867.02 € brut** (échelon 1) + **500 € brut prime fonction + prime complémentaire** équivalente à 1/12^{ème} de la rémunération

Avantages

- Aménagement du temps de travail
- Télétravail.
- Tickets restaurant avec participation de 60% employeur.
- Plan de déplacement (75% de participation aux frais d'abonnement transports) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€ par an)
- Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat groupe).
- Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) : prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS et possibilité d'adhésion au COS interne.

Procédure

Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-gresivaudan.fr/emploi> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.

Pour les fonctionnaires, merci de joindre votre dernier arrêté de situation administrative.

Règle statutaire

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2^o du CGFP).

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.